



Charte du bénévolat dans l'association Espace Volontariat Oujda

La place des bénévoles dans le Projet Associatif

Dans le cadre du Projet Associatif le rôle et les missions des bénévoles sont plus particulièrement les suivantes :

- participer à des grands projets d'animation et de sensibilisation dans le cadre de manifestations
- sensibiliser des enfants sur la protection et le respect de l'environnement, la maîtrise de l'eau et de l'énergie
- intervenir auprès des classes de primaires : soutien scolaire et communication
- intervenir auprès des femmes : initiation/langues (française, anglais...)
- participer à la communication interne (les adhérents, les bénévoles)
- mobiliser les bénévoles sur les événements organisés par l'association
- co-organiser et d'animer un cycle de projections/débat, de conférences et de rencontres auprès des bénéficiaires
- participer à la réflexion et à la mise en place du projet culturel et artistique
- co-organiser la sensibilisation et la mobilisation du public autour des événements mise en œuvre par l'association.

Les droits des bénévoles

L'Association Espace Volontariat s'engage à l'égard de ses bénévoles :

❖ en matière d'information :

- à les informer sur les finalités de l'Association, le contenu du Projet Associatif, les principaux objectifs de l'année, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités,
- à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les autres bénévoles, les salariés permanents et les bénéficiaires,

❖ en matière d'accueil et d'intégration :

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs à part entière, et à considérer chaque bénévole comme indispensable,
- à leur confier, bien sûr en fonction de ses besoins propres, des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité,
- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole,
- à situer le cadre de la relation entre chaque bénévole et l'Association dans « une convention d'engagement »,

❖ en matière de gestion et de développement de compétences:

- à assurer leur intégration et leur formation par tous les moyens nécessaires et adaptés à la taille de l'Association : formation formelle, tutorat, compagnonnage, constitution d'équipes....,
- à organiser des points fixes réguliers sur les difficultés rencontrées, les centres d'intérêts et les compétences développées.

Les obligations des bénévoles

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association Espace Volontariat Oujda et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

- à adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association,
- à se conformer à ses objectifs,
- à respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- à assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein « d'une convention d'engagement » et éventuellement après une période d'essai,
- à exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun,
- à considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'Association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,
- à collaborer avec les autres acteurs de l'Association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles,
- à suivre les actions de formation proposées.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Convention d'engagement réciproque entre l'association et un bénévole

Représentée par son Président,

Cette convention individuelle s'inscrit dans la Charte du bénévolat affichée par notre Association. Elle est remise à

L'Association Espace Volontariat Oujda s'engage à l'égard de

- à lui confier les responsabilités, missions et activités suivantes : (Sous le tutorat d'un membre du conseil d'administration et encadré par la direction de la gestion des efforts des volontaires),
- à respecter les horaires et disponibilités convenus suivants :
- à écouter ses suggestions,
- à assurer un programme, préalable et continu, d'information, d'intégration et de formation,
- à faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences,

L'Association Espace Volontariat Oujda pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration de, mais dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

..... s'engage à l'égard de l'Association Espace Volontariat Oujda :

- à coopérer avec les différents partenaires de l'Association : bénéficiaires, dirigeants, salariés permanents, autres bénévoles,
- à respecter son éthique, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- à respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur,
- à s'impliquer dans les missions et activités confiées,
- à respecter les horaires et disponibilités convenues, en cas d'impossibilité prévenir le responsable désigné,
- à faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation,
- à participer aux réunions d'information et aux actions de formations proposées.

....., pourra à tout moment arrêter sa collaboration, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

A..... le

A..... le